

Image not found or type unknown



Comment ca marche pour un recouvrement

Par **Vivien_old**, le **04/11/2007 à 19:46**

BONJOUR
J'ai eu un accident de voiture en 2005 avec delit de fuite
la personne a été condamnée à 6300 euros de dommages et intérêts par le tribunal de Douai
mon huissier me dit qu'il ne peut pour l'instant rien recouvrer car tous ses courriers reviennent
n'habitant pas à l'adresse indiquée
comment faire pour toucher mes dommages et intérêts
existe-t-il une date limite pour l'exécution d'une décision de justice ?
merci pour la réponse